

Quatorzième session
Genève, 19-23 juin 2006
Point 7 de l'ordre du jour
Restes explosifs de guerre

Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION D'EXPERTS MILITAIRES
ET TECHNIQUES SUR LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE**

Proposition du Président de la Réunion d'experts militaires
et techniques sur les restes explosifs de guerre

Additif

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Les travaux des dernières réunions d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre, tenues en 2005 et 2006, ont été centrés sur les points suivants:

- i) Définition des risques spécifiques présentés pour les êtres humains par les munitions qui sont devenues des restes explosifs de guerre;
- ii) Débat sur les mesures techniques qui pourraient être prises en vue d'empêcher les munitions de devenir des restes explosifs de guerre;
- iii) Examen de la pertinence et de la faisabilité des mesures;
- iv) Examen de l'assistance et de la coopération qui pourraient être apportées en ce qui concerne les mesures préventives d'ordre technique.

2. L'examen de ces quatre points se poursuivra à la quatorzième session du Groupe d'experts gouvernementaux, qui se tiendra en juin 2006, en particulier à la Réunion d'experts militaires et techniques. Toute proposition concernant la voie à suivre pour faire avancer les travaux serait la bienvenue. Concrètement, les experts seront invités à apporter les concours suivants:

Point 1. Évaluation des risques présentés par les restes explosifs de guerre

3. Définition des risques présentés pour les êtres humains par les restes explosifs de guerre

- i) Propositions concernant les moyens d'améliorer et de parachever le projet de tableau sur les types et systèmes de munitions classiques, présenté par le Président (CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.8, daté du 27 février 2006). Une version révisée de ce projet de tableau a été publiée sous la cote CCW/GGE/XIV/WG.1/1/Add.2. Ce tableau a pour but de définir, d'une manière générale, les types de munition qu'il y a lieu de prendre en compte. Le classement ne découle d'aucun jugement sur les risques; il est censé établir une base cohérente des travaux de la Réunion d'experts militaires et techniques;
- ii) Suggestions sur la manière de s'y prendre pour définir spécifiquement les munitions; la définition des munitions en grappe présentée par l'Allemagne à la treizième session du Groupe d'experts gouvernementaux en mars 2006 (CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.10, datée du 8 mars 2006) devrait être étudiée plus avant;
- iii) Réactions au document présenté par le Royaume-Uni aux sessions du Groupe d'experts de novembre 2005 et de mars 2006, intitulé «Évaluation des risques relatifs présentés par les catégories de munitions explosives qui deviennent des restes explosifs de guerre: méthodologie» (CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.7, daté du 23 février 2006). Les experts devraient se pencher sur le point de savoir par quel biais poursuivre les travaux sur la méthodologie et comment les financer. La méthodologie a pour but d'ouvrir la voie à un classement objectif des munitions explosives qui présentent un risque précis pour les populations civiles. C'est uniquement ensuite que les questions relatives à la conception des munitions pourront être abordées, conformément au mandat donné aux experts.

Point 2. Mesures préventives

a) Mesures préventives d'ordre technique

4. Apport à la méthodologie présentée par la France aux deux sessions précédentes du Groupe d'experts gouvernementaux, qui est maintenant publiée comme document intitulé «Méthodologie applicable aux munitions pour la réduction des risques liés aux restes explosifs de guerre» (CCW/GGE/XIII/WG.1/WP.14, daté du 24 mars 2006). Les experts sont invités à faire des observations au sujet de la méthodologie proposée par la France et à y contribuer. Il s'agit de définir des procédures spécifiques en vue d'empêcher que les munitions et sous-munitions ne deviennent des restes explosifs de guerre.

5. Exposés des pratiques suivies à l'échelon national afin d'empêcher, par des mesures techniques, que les munitions ne deviennent des restes explosifs de guerre.

b) Pertinence

6. Ce point paraît en être au stade des débats préliminaires, mais toute contribution serait la bienvenue.

c) Faisabilité

7. Ce point paraît en être au stade des débats préliminaires, mais toute contribution serait la bienvenue.

Point 3. Coopération et assistance techniques eu égard aux mesures préventives possibles

8. Ce point paraît en être au stade des débats préliminaires, mais toute contribution serait la bienvenue.
